

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 00343

Numéro SIREN : 494 030 182

Nom ou dénomination : COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 26/03/2020 sous le numéro de dépôt 10759

Greffe du tribunal de commerce de Bordeaux



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 30/03/2020

Numéro de dépôt : 2020/10759

Type d'acte : Projet d'apport partiel d'actif

Déposant :

Nom/dénomination : COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 494 030 182

N° gestion : 2007 B 00343



Handwritten signature

**TRAITÉ D'APPORT PARTIEL D'ACTIF
DE LA SOCIÉTÉ LABROUSSE & ASSOCIÉS
À LA SOCIÉTÉ COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT**

ENTRE LES SOUSSIGNÉES :

La société LABROUSSE & ASSOCIÉS,

Société par actions simplifiée au capital de 574 458,00 euros, dont le siège social est situé Impasse des Gibauds, 16000 ANGOULEME, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'ANGOULEME sous le numéro 477 775 001,

Représentée par Monsieur Jean-Philippe ROMERO, agissant en qualité de Président Directeur Général de la société COMPAGNIE FIDUCIAIRE, elle-même Présidente de la SAS LABROUSSE & ASSOCIÉS, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés en date du 13 mars 2020,

**Ci-après dénommée "la société apporteuse",
D'UNE PART,**

ET :

La société COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT,

Société par actions simplifiée, au capital de 600 000,00 euros, dont le siège social est situé 68 Quai de Paludate, 33800 BORDEAUX, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX sous le numéro 494 030 182,

Représentée par Madame Quitterie LENOIR, agissant en qualité de Présidente, dûment habilitée aux fins des présentes en vertu d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés en date du 13 mars 2020,

**Ci-après dénommée "la société bénéficiaire",
D'AUTRE PART,**

PRÉALABLEMENT A LA CONVENTION D'APPORT PARTIEL D'ACTIF FAISANT L'OBJET DU PRÉSENT ACTE, IL A ÉTÉ EXPOSÉ CE QUI SUIT :

EXPOSÉ

En vue de réaliser l'apport partiel par la société LABROUSSE & ASSOCIÉS de sa branche complète et autonome d'activité de commissariat aux comptes à la société COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT, cette opération sera placée, conformément à la faculté offerte par l'article L. 236-22 du Code de commerce, sous le régime juridique des scissions défini aux articles L. 236-6-1 et L. 236-16 à L. 236-21 du Code de commerce.

Traité d'apport partiel d'actif LABROUSSE & ASSOCIÉS / CF AUDIT

DS
R

DS
A

1

I - CARACTERISTIQUES DES SOCIETES

1/ La société LABROUSSE & ASSOCIÉS est une Société par actions simplifiée dont l'objet, tel qu'indiqué au Registre du commerce et des sociétés est l'exercice de la profession d'expert-comptable et de commissaire aux comptes.

La durée de la Société est de 50 ans et ce, à compter du 12 juillet 2004.

Le capital social de la société LABROUSSE & ASSOCIÉS s'élève actuellement à 574 458,00 euros. Il est divisé en 6 700 actions d'une valeur nominale de 85,74 euros de nominal chacune, intégralement libérées.

2/ La société COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT est une Société par actions simplifiée dont l'objet, tel qu'indiqué au Registre du commerce et des sociétés est l'exercice des missions de commissaire aux comptes.

La durée de la société est de 99 ans et ce, à compter du 30 janvier 2007.

Le capital social de la société COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT s'élève actuellement à 600 000,00 euros. Il est réparti en 21 210 actions de 28,29 euros de nominal chacune, intégralement libérées.

3/ La société COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT ne détient aucune participation dans la société LABROUSSE & ASSOCIÉS.

4/ La société LABROUSSE & ASSOCIÉS ne détient aucune participation dans la société COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT.

5/ Les sociétés LABROUSSE & ASSOCIÉS et COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT n'ont aucun dirigeant commun.

II - MOTIFS ET BUTS DE L'APPORT PARTIEL D'ACTIF

Les sociétés LABROUSSE & ASSOCIÉS et COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT sont deux filiales contrôlées par la société anonyme COMPAGNIE FIDUCIAIRE.

Dans le cadre d'une réorganisation interne du Groupe en vue d'alléger son organigramme et d'en simplifier la gestion, il est apparu nécessaire de rapatrier l'activité de commissariat aux comptes au sein de la filiale du Groupe, dédiée à cette activité.

III - COMPTES UTILISES POUR ETABLIR LES CONDITIONS DE L'APPORT

Pour établir les conditions de l'opération, les dirigeants des sociétés LABROUSSE & ASSOCIÉS et COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT ont arrêté au 31 décembre 2019 une situation comptable établie selon les mêmes méthodes et la même présentation que les comptes annuels.

Les documents comptables de chacune des sociétés soussignées figurent en **Annexe 1**.

IV - METHODE D'EVALUATION

Les sociétés apporteuse et bénéficiaire étant sous contrôle commun, les éléments d'actif et de passif apporté par la société apporteuse sont évalués, conformément aux dispositions des articles 710 et suivants du Plan comptable général issu du règlement ANC 2014-03 homologué par arrêté du 8 septembre 2014, à leur valeur nette comptable au 31 décembre 2019.

Cette évaluation n'entraîne aucune conséquence défavorable à l'égard de quiconque.

Traité d'apport partiel d'actif LABROUSSE & ASSOCIÉS / CF AUDIT

DS
R

DS
A

2

CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT:**CHAPITRE I : DESCRIPTION DES APPORTS**

La société LABROUSSE & ASSOCIÉS apporte à la société COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, et sous les conditions suspensives ci-après stipulées, ce qui est accepté par la société COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT, l'ensemble des éléments actifs et passifs, droits et obligations composant, à la date de réalisation définitive de l'apport, la branche complète et autonome d'activité de commissariat aux comptes, comprenant principalement tous les mandats de commissariat aux comptes listés en **Annexe 2**.

Cet apport est réalisé moyennant la prise en charge par la société COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT de tous les éléments de passif liés exclusivement et absolument à cette branche d'activité, tels que ces éléments d'actif et de passif existeront au jour de la réalisation de l'apport, étant précisé que, d'un commun accord entre les parties, l'apport sera réalisé à l'issue de la dernière des Assemblées Générales des sociétés LABROUSSE & ASSOCIÉS et COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT appelées à se prononcer sur ledit apport.

La société apporteuse, LABROUSSE & ASSOCIÉS, sera solidairement tenue avec la société bénéficiaire, COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT, des dettes transférées dans le cadre du présent apport.

En conséquence, la désignation ci-après détaillée des éléments d'actif apportés à la société COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT et des éléments de passif pris en charge par elle, est faite sur la base de la situation comptable de la société LABROUSSE & ASSOCIÉS, arrêtée au 31 décembre 2019 et ci-après dénommée "bilan de référence".

Ainsi que cela sera exposé ci-après au chapitre des déclarations fiscales, les éléments corporels et incorporels, objet du présent apport forment une branche complète d'activité au sens de l'article 210 B du Code général des impôts.

I - DESIGNATION DES BIENS ET DROITS APPORTES**A) Actif apporté**

1. Eléments incorporels	
. Clientèle	286 471 €
2. Eléments corporels	
. Matériel de bureau	1 186 €
. Amortissement matériel de bureau	-1 186 €
3. Immobilisations financières	NEANT
4. Stocks et en-cours	NEANT
5. Valeurs réalisables et disponibles	NEANT

Soit un montant de l'actif apporté de 286 471 €

B) Passif pris en charge

1. Provisions pour risques et charges	1 534 €
2. Dettes financières	NEANT
4. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	NEANT
5. Dettes fiscales et sociales	
. Personnel	2 815 €
. Organismes sociaux	3 457 €

Soit un montant de passif apporté de 7 806 €

Traité d'apport partiel d'actif LABROUSSE & ASSOCIÉS / CF AUDIT

DS
R

DS
A

3

C) Actif net apporté

Différence entre l'actif apporté et le passif pris en charge, l'actif net apporté par la société LABROUSSE & ASSOCIÉS à la société COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT s'élève donc à :

- Total de l'actif	286 471 €
- Total du passif	7 806 €

Soit un actif net apporté de	278 665 €
---	------------------

Il est fait observer que tous les éléments complémentaires qui s'avèreraient indispensables pour aboutir à une désignation précise et complète, en particulier en vue de l'accomplissement des formalités légales de publicité de la transmission résultant de l'apport, pourront faire l'objet d'états, tableaux, déclarations et de tous autres documents qui seront regroupés dans un acte additif aux présentes, établi contradictoirement entre les représentants qualifiés des deux sociétés.

Origine de propriété

Le fonds de commerce transmis dans le cadre du présent apport appartient à la société LABROUSSE & ASSOCIÉS pour l'avoir créé et développé depuis sa constitution.

II- PROPRIETE ET JOUISSANCE

La société COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT sera propriétaire et entrera en possession des biens et droits apportés à titre d'apport partiel d'actif à compter du jour de la réalisation définitive dudit apport, soit à l'issue de la dernière des assemblées générales appelées à se prononcer sur l'apport décrit aux présentes.

Par voie de conséquence, le résultat n'étant pas acquis à la société bénéficiaire, l'écart entre mouvements actifs et mouvements passifs, représentatifs de ce résultat sera porté au compte de la société apporteuse. Celle-ci sera ainsi créancière s'il y a bénéfice ou débitrice dans le cas contraire. Et dans ce dernier cas, la société apporteuse s'oblige à procéder à un apport complémentaire, de sorte qu'en tout état de cause, le présent apport soit au moins égal au montant de l'actif net tel que déterminé au I du chapitre I.

Le représentant de la société LABROUSSE & ASSOCIÉS déclare qu'il continuera de gérer la Société selon les mêmes principes que précédemment, mais s'engage à demander l'accord préalable de la société COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT pour tout acte important susceptible d'affecter les biens et droits apportés.

D'une manière générale, la société bénéficiaire sera subrogée purement et simplement, dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la société apporteuse, dans la mesure où ces droits, actions, obligations et engagements se rapportent aux biens faisant l'objet du présent apport.



CHAPITRE II : CHARGES ET CONDITIONS

Les apports qui précèdent sont libres de toutes charges et conditions autres que celles ici rappelées :

I - ENONCE DE CES CHARGES ET CONDITIONS

A/ La société COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT prendra les biens apportés dans l'état où ils se trouveront au jour de la réalisation de l'apport, sans pouvoir exercer aucun recours contre la société LABROUSSE & ASSOCIÉS, pour quelque cause que ce soit, notamment pour usure ou mauvais état des installations, du mobilier et des matériels ou outillages apportés, erreur dans la désignation et la contenance des biens, quelle qu'en soit l'importance.

Traité d'apport partiel d'actif LABROUSSE & ASSOCIÉS / CF AUDIT

DS
 DS


4

B/ La société apporteuse, LABROUSSE & ASSOCIÉS, sera solidairement tenue avec la société bénéficiaire, COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT, des dettes transférées dans le cadre du présent apport.

C/ Ainsi qu'il a déjà été dit, les apports de la société LABROUSSE & ASSOCIÉS sont consentis et acceptés moyennant la charge pour la société bénéficiaire de payer en l'acquit de la société apporteuse, indépendamment de la rémunération sous forme de titres nouveaux de la société bénéficiaire, le passif de la société apporteuse, tel qu'énoncé plus haut. D'une manière générale, la société bénéficiaire prendra en charge le passif de la société apporteuse, tel que ce passif existera au jour de la réalisation définitive de l'apport projeté, mais exclusivement dans la mesure où ce passif se rapportera aux biens apportés.

Il est précisé que le montant ci-dessus indiqué du passif de la société LABROUSSE & ASSOCIÉS, à la date du 31 décembre 2019, donné à titre purement indicatif, ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers qui seront tenus, dans tous les cas, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Enfin, la société COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT prendra à sa charge les passifs de la branche d'activité apportée qui n'auraient pas été comptabilisés et transmis en vertu du présent acte, ainsi que les passifs de la branche d'activité apportée ayant une cause antérieure au 31 décembre 2019, mais qui ne se révéleraient qu'après la réalisation définitive de l'apport.

II - LES APPORTS DE LA SOCIETE LABROUSSE & ASSOCIÉS SONT EN OUTRE, FAITS SOUS LES AUTRES CHARGES ET CONDITIONS SUIVANTES :

A/ La société COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT aura tous pouvoirs, dès la réalisation de l'apport, notamment pour intenter ou défendre à toutes actions judiciaires en cours ou nouvelles, au lieu et place de la société apporteuse et relatives aux biens apportés, pour donner tous acquiescements à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues en suite des sentences ou transactions.

B/ La société COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT supportera et acquittera, à compter du jour de la réalisation de l'apport, les impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens et droits apportés et celles qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation ou à la propriété des biens apportés.

C/ La société COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT exécutera, à compter du jour de la réalisation de l'apport, tous traités, marchés et conventions intervenus avec des tiers et avec le personnel, relativement à l'exploitation des biens apportés, toutes assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant à ses risques et périls, sans recours contre la société apporteuse.



D/ Elle se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

E/ La société COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT sera subrogée, à compter de la date de la réalisation définitive de l'apport dans le bénéfice et la charge des contrats de toute nature liant valablement la société apporteuse à des tiers pour l'exploitation de la branche d'activité apportée.

F/ Conformément à l'article L. 1224-1 du Code du travail, tous les contrats de travail en cours au jour de la réalisation définitive de l'apport entre la société apporteuse et ceux de ses salariés transférés à la société bénéficiaire par l'effet de la loi et dont la liste est en **Annexe 3** se poursuivront avec la société bénéficiaire qui se substituera à la société apporteuse, du seul fait de la réalisation du présent apport partiel d'actif.

La société COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT sera donc substituée à la société apporteuse en ce qui concerne toutes retraites, comme tous compléments de retraites susceptibles d'être dus, ainsi que tous avantages et autres charges en nature ou en espèces, y compris les congés payés, ainsi que toutes charges sociales et fiscales y afférentes.

Traité d'apport partiel d'actif LABROUSSE & ASSOCIÉS / CF AUDIT

DS
 DS


5

III - POUR CES APPORTS, LA SOCIETE LABROUSSE & ASSOCIÉS PREND LES ENGAGEMENTS CI-APRES :

A/ La société apporteuse s'oblige jusqu'à la date de réalisation de l'apport, à poursuivre l'exploitation de la branche d'activité apportée avec les mêmes principes que par le passé, et à ne rien faire, ni laisser faire qui puisse avoir pour conséquence d'entraîner sa dépréciation.

De plus, jusqu'à la réalisation définitive de l'apport partiel d'actif, la société LABROUSSE & ASSOCIÉS s'oblige à n'effectuer aucun acte de disposition du patrimoine social de ladite société sur des biens, objet du présent apport, en dehors des opérations sociales courantes, sans accord de la société bénéficiaire de l'apport, et à ne contracter aucun emprunt exceptionnel sans le même accord, de manière à ne pas affecter les valeurs conventionnelles des apports sur le fondement desquelles ont été établies les bases financières de l'opération projetée.

B/ Elle s'oblige à fournir à la société COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT, tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions.

Elle devra, notamment, à première réquisition de la société COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT, faire établir tous actes complémentaires, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

Au cas où l'accord, l'agrément ou l'autorisation d'un tiers serait nécessaire au transfert à la société bénéficiaire des biens et contrats visés au présent traité d'apport, la société apporteuse devra les solliciter sans délai et faire ses meilleurs efforts en vue de leur obtention préalablement à la réunion des assemblées générales des sociétés apporteuse et bénéficiaire.

C/ Conformément aux dispositions de l'article L. 2424-1 du Code du travail, la société apporteuse sollicitera de l'inspecteur du travail compétent les autorisations nécessaires pour transférer les salariés protégés au sens de la réglementation du travail à la société bénéficiaire. Le transfert des salariés concernés par cette autorisation sera reporté à la date d'obtention de cette dernière.

D/ La société LABROUSSE & ASSOCIÉS s'oblige à remettre et à livrer à la société COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT, aussitôt après la réalisation définitive du présent apport, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

CHAPITRE III : REMUNERATION DES APPORTS



Ainsi qu'il a été dit ci-dessus, l'actif net apporté par la société LABROUSSE & ASSOCIÉS à la société COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT s'élève donc à DEUX CENT SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE SIX CENT SOIXANTE-CINQ EUROS (278 665,00 €).

En rémunération de cet apport net, il sera attribué à la société LABROUSSE & ASSOCIÉS, 1 468 actions de 28,288543 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, créées par la société COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT, qui augmentera ainsi son capital de 41 527,58 euros, pour le porter de 600 000,00 euros à 641 527,58 euros.

Les 1 468 actions nouvelles seront entièrement assimilées aux titres déjà existants et porteront jouissance à compter du jour de l'approbation définitive de cet apport. A compter de cette date, elles seront soumises à toutes les dispositions statutaires de la société bénéficiaire, jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges, notamment toute retenue d'impôts, en sorte que tous les titres de même nature, sans distinction, donneront droit au paiement de la même somme nette, lors de toute répartition ou de tout remboursement effectué pendant la durée de la Société ou lors de sa liquidation.

La différence entre le montant net des apports, soit 278 665,00 euros, et le montant nominal des actions attribuées en rémunération des apports, soit 41 527,58 euros, constituera une prime d'apport de 237 137,42 euros qui sera inscrite au passif du bilan et sur laquelle porteront les droits des associés anciens et nouveaux de la société bénéficiaire.

Traité d'apport partiel d'actif LABROUSSE & ASSOCIÉS / CF AUDIT

DS
 DS


6

Ainsi :

Capital	41 527,58 euros
Prime d'apport	237 137,42 euros
Soit une rémunération totale de l'apport de	278 665,00 euros

CHAPITRE IV : CONDITIONS SUSPENSIVES

Le présent apport partiel d'actif est soumis aux conditions suspensives suivantes :

- Approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société LABROUSSE & ASSOCIÉS, de la présente opération d'apport
- Approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT, de l'augmentation de capital indiquée plus haut, comme conséquence de l'apport, par voie d'émission de 1 468 actions nouvelles d'une valeur nominale de 28,288543 euros chacune, attribuées à la société apporteuse en rémunération de son apport

La réalisation de ces conditions suspensives sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise d'extraits certifiés conformes du procès-verbal des Assemblées Générales. La constatation matérielle de la réalisation définitive de l'apport partiel d'actif pourra avoir lieu par tous autres moyens appropriés.

Faute de réalisation des conditions ci-dessus, le 31 mai 2020 au plus tard, le présent traité d'apport sera considéré comme nul et non avenu, sans qu'il soit besoin d'accomplir aucune formalité de quelque nature que ce soit et sans indemnité d'aucune part.

CHAPITRE V - DECLARATIONS GENERALES

Monsieur Jean-Philippe ROMERO, en qualité de PDG de la SA COMPAGNIE FIDUCIAIRE, elle-même Présidente de la SAS LABROUSSE & ASSOCIÉS, déclare :

- Que la société LABROUSSE & ASSOCIÉS n'est pas et n'a jamais été en état de cessation des paiements, en situation de redressement ou de liquidation judiciaire, ne fait l'objet d'aucune procédure de sauvegarde et qu'elle a, de manière générale, la pleine capacité de disposer de ses droits et biens ;
- Que la société LABROUSSE & ASSOCIÉS n'est pas actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité ;
- Que la société LABROUSSE & ASSOCIÉS a obtenu toutes les autorisations contractuelles, administratives ou autres qui pourraient être nécessaires pour assurer valablement la transmission des biens apportés, y compris le consentement des bailleurs de locaux loués si celui-ci s'avérait nécessaire ;
- Que les créances et valeurs mobilières apportées, notamment les titres de participation, sont de libre disposition ; qu'elles ne sont grevées d'aucun nantissement ; que les procédures d'agrément préalable auxquelles pourrait être subordonnée leur transmission à la société COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT ont été régulièrement entreprises ;
- Que son patrimoine n'est menacé d'aucune mesure d'expropriation ;
- Que ni la branche du fonds de commerce apporté, ni le matériel, ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur ou de nantissement, étant entendu que, si une telle inscription se révélait du chef de la société apporteuse, cette dernière devrait immédiatement en rapporter mainlevée et certificat de radiation à ses frais ;
- Que le présent apport ne comporte aucun immeuble ni droit immobilier ;
- Que tous les livres de comptabilité qui se réfèrent auxdites années ont fait l'objet d'un inventaire par les parties qui les ont visés ;
- Que la société LABROUSSE & ASSOCIÉS s'oblige à tenir à la disposition de la société COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT, pendant trois ans, aussitôt après la réalisation définitive des présents apports, tous les livres, documents et pièces comptables inventoriés.

Traité d'apport partiel d'actif LABROUSSE & ASSOCIÉS / CF AUDIT

DS
R

DS
A

7

CHAPITRE VI - DECLARATIONS FISCALES

1 -DISPOSITIONS GENERALES

Les représentants des deux sociétés soussignées obligent celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres impositions ou taxes résultant de la réalisation définitive du présent apport partiel d'actif, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

2 -DATE D'EFFET FISCAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-4 du Code de commerce, il est rappelé que la date d'effet fiscal et comptable du présent apport sera la date de la dernière assemblée générale ayant approuvé l'opération.

3 -DROITS D'ENREGISTREMENT

La société apporteuse et la société bénéficiaire déclarent que les éléments apportés portent sur une branche complète et autonome d'activité et qu'elles sont toutes deux passibles de l'impôt sur les sociétés.

En conséquence, le présent apport partiel d'actif donnera seulement ouverture au droit fixe prévu à l'article 816 du Code général des impôts.

4 -IMPOT SUR LES SOCIETES

En ce qui concerne les impôts directs, les parties déclarent que le présent apport partiel d'actif qui comprend l'ensemble des éléments constituant une branche complète et autonome d'activité au sens de l'article 210 B du Code général des impôts, est soumis de plein droit au régime fiscal de faveur prévu à l'article 210 A dudit code. Les plus-values de cession afférentes aux titres remis en contrepartie de l'apport sont calculées par référence à la valeur que les biens apportés avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société apporteuse, conformément à l'alinéa 1^{er} du 2 de l'article 210 B précité.

La société COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT s'engage :

- l'ensemble des apports étant inscrit sur la base de leur valeur comptable, à reprendre dans ses comptes l'ensemble des écritures comptables de la société LABROUSSE & ASSOCIÉS relatives aux éléments apportés, en faisant ressortir l'éclatement des valeurs nettes comptables entre la valeur d'origine des éléments de l'actif immobilisé et les amortissements et provisions pour dépréciation constatés, et continuer de calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens apportés dans les écritures de la société apporteuse (instruction 4 I 1-05 du 30 décembre 2005 n°14) ;
- à reprendre au passif de son bilan les provisions afférentes à la branche complète d'activité apportée dont l'imposition a été différée chez la société apporteuse ;
- à se substituer à la société apporteuse pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière (article 210 A-3. b. du Code général des impôts) ;
- à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens du point de vue fiscal, dans les écritures de la société apporteuse (article 210 A-3. c. du Code général des impôts) ;
- à porter le montant des plus-values dégagées sur les éléments d'actif non amortissables sur le registre prévu à l'article 54 septies, II du CGI ;
- à réintégrer, par parts égales, dans ses bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés dans les conditions fixées à l'article 210 A-3. d. du Code général des impôts, les plus-values dégagées lors de l'apport des biens amortissables. Cet engagement comprend l'obligation de procéder, en cas de cession de l'un des biens amortissables apportés, à l'imposition immédiate de la fraction de plus-value afférente à ce bien qui n'a pas encore été réintégrée (CGI, art. 210 A-3. d.) ;

Traité d'apport partiel d'actif LABROUSSE & ASSOCIÉS / CF AUDIT

DS
R

DS
A

8

- à inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société apporteuse ou, à défaut, à comprendre dans ses résultats de l'exercice de l'apport le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société apporteuse.

Les soussignés, ès-qualité, au nom des sociétés qu'ils représentent, s'engagent expressément :

- à accomplir les obligations déclaratives prévues à l'article 54 septies du Code général des impôts et à joindre aux déclarations de résultat de la société apporteuse et de la société bénéficiaire des apports un état de suivi des valeurs fiscales conforme au modèle fourni par l'administration et faisant apparaître, pour chaque nature d'élément, les renseignements nécessaires au calcul du résultat imposable de la cession ultérieure des éléments considérés, et contenant les mentions précisées par l'article 38 quindecies de l'Annexe III au Code général des impôts ;

- en ce qui concerne la société bénéficiaire, à tenir le registre de suivi des plus-values sur les éléments d'actif non amortissables donnant lieu au report d'imposition prévu par l'article 54 septies, II du Code général des impôts.

5 - TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

Les soussignés constatent que la présente opération d'apport partiel d'actif constitue la transmission sous forme d'apport à une société d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du Code général des impôts. En conséquence, sont dispensés de TVA les apports de marchandises, de biens mobiliers corporels et incorporels d'investissement, d'immeubles et de terrains à bâtir.

Conformément à l'article 257 bis précité, la société bénéficiaire continuera la personne de la société apporteuse et devra, le cas échéant, opérer les régularisations du droit à déduction et les taxations de cessions ou de livraisons à soi-même qui deviendraient exigibles postérieurement à l'apport partiel d'actif et qui auraient en principe incombé à la société apporteuse.

En outre, la société bénéficiaire continuera la personne de la société apporteuse et devra, si elle réalise des opérations dont la base d'imposition est assise sur la marge en application du e du 1 de l'article 266, de l'article 268 ou de l'article 297 A du Code général des impôts, la calculer en retenant au deuxième terme de la différence, le montant qui aurait été celui retenu par la société apporteuse si elle avait réalisé l'opération.

Les sociétés LABROUSSE & ASSOCIÉS et COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT s'engagent, conformément à l'article 287, 5 c du Code général des impôts et à la doctrine administrative (BOI-DECLA-20-30-20 n° 20), à mentionner sur leurs déclarations de chiffre d'affaires souscrites au titre de la période au cours de laquelle l'apport partiel d'actif est réalisé, le montant hors taxe de l'ensemble des biens transférés.

6 - AUTRES TAXES

De façon générale, la société bénéficiaire se substituera de plein droit à la société apporteuse pour tous les droits et obligations de la société apporteuse concernant les autres taxes liées aux apports et qui n'auraient pas fait l'objet d'une mention expresse dans le présent traité.

Participation des employeurs à la formation professionnelle continue et taxe d'apprentissage

La société bénéficiaire s'engage à prendre en charge la totalité du paiement de la taxe d'apprentissage et de la participation au financement de la formation professionnelle continue pouvant être dues par la société apporteuse à la date de réalisation de l'apport, pour les salariés transférés dans le cadre de l'opération d'apport.

Participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise pour la branche considérée

La société bénéficiaire s'engage à se substituer aux obligations de la société apporteuse au regard de la gestion des droits des salariés passés à son service.

A cet effet, elle reprendra au passif de son bilan, s'il y a lieu, la réserve spéciale de participation figurant dans les écritures de la société apporteuse, ainsi que la provision pour investissement

Traité d'apport partiel d'actif LABROUSSE & ASSOCIÉS / CF AUDIT

DS
R

DS
A

9

correspondante, retenue pour la fraction de son montant qui, à la date de l'apport, n'aura pas encore reçu l'emploi auquel cette provision est destinée.

Contribution économique territoriale

En vertu du principe selon lequel la contribution économique territoriale est due pour l'année entière par le redevable qui exerce l'activité imposable au 1^{er} janvier, la société apporteuse demeurera redevable de la contribution économique territoriale pour l'année 2020.

Toutefois, la société bénéficiaire s'engage à rembourser à la société apporteuse le montant de la contribution économique territoriale 2020 afférente à la branche d'activité apportée.

CHAPITRE VII - DISPOSITIONS DIVERSES

I - FORMALITES

La société COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT remplira, dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité et dépôts légaux relatifs aux apports.

Elle fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

Elle remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires, en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits mobiliers à elle apportés.

III - REMISE DE TITRES

Il sera remis à la société COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT lors de la réalisation définitive du présent apport partiel d'actif, les titres de propriété, les attestations relatives aux valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

IV - FRAIS

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donne ouverture l'apport partiel d'actif, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la société COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT, ainsi que son représentant l'y oblige.

V - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence, les représentants des parties, ès qualités, font respectivement élection de domicile au siège de la société qu'ils représentent.

VI - POUVOIRS

Tous pouvoirs sont dès à présent expressément donnés :

- aux soussignés, ès-qualités, représentant les sociétés concernées par l'apport, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet, s'il y avait lieu, de réitérer les apports, réparer les omissions, compléter les désignations et, en général, faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ;

- aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes des présentes et de toutes pièces constatant la réalisation définitive des apports, pour exécuter toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, inscriptions, publications et autres.

VII - AFFIRMATION DE SINCERITE

Les parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que l'acte exprime l'intégralité de la rémunération de l'apport et reconnaissent être informés des sanctions encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

Traité d'apport partiel d'actif LABROUSSE & ASSOCIES / CF AUDIT

DS
R

DS
A

10

VIII - ANNEXES


Les annexes suivantes font partie intégrante du présent traité d'apport partiel d'actif :

- Annexe 1 : Bilan, compte de résultat et annexe des sociétés LABROUSSE & ASSOCIÉS et COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT
- Annexe 2 : Liste des mandats apportés
- Annexe 3 : Liste des contrats de travail

Fait à BORDEAUX
Le 26 mars 2020

En CINQ (5) exemplaires originaux

**Pour la société
LABROUSSE & ASSOCIÉS**
Monsieur Jean-Philippe ROMERO

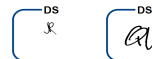
DocuSigned by:

0840C7F81A67436...

**Pour la société
COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT**
Madame Quitterie LENOIR

DocuSigned by:

7141C84564704E2...

Traité d'apport partiel d'actif LABROUSSE & ASSOCIÉS / CF AUDIT




11



5 mars 2020

ANNEXE 1

DocuSigned by:

0840C7F81A67436...

DocuSigned by:
Guillerie LENOIR
7141C84564704E2...




Guillerie LENOIR

SARL SARL LABROUSSE & ASSOCIES
15 IMPASSE DES GIBAUDS
CS 92408

16024 ANGOULEME CEDEX

Exercice du 01/07/2019 au 31/12/2019
Durée 6 mois

DocuSigned by:

0840C7F81A67436...

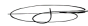
DocuSigned by:
Guillerie LENOIR
7141C84564704E2...



Guillerie LENOIR

Etats financiers
SARL SARL LABROUSSE & ASSOCIES

BILAN
31/12/2019

DocuSigned by:

0840C7F81A67436...

DocuSigned by:
Quiterie LENOIR
7141C84564704E2...

LABROUSSE & ASSOCIES



500000

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2019			30/06/2019
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				126
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	37 049	37 049		
	Fonds commercial (1)	678 703		678 703	678 703
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	344 474	175 832	168 642	184 024
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	3 992	3 336	656	820
	Autres immobilisations corporelles	156 721	137 099	19 622	28 278
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	135 545		135 545	135 545
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	22		22	22	
Prêts					
Autres immobilisations financières				5 000	
TOTAL (II)		1 356 506	353 316	1 003 190	1 032 517
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	798 970	202 250	596 720	668 452
	Autres créances	73 694		73 694	5 700
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	445 969		445 969	539 682	
DISPONIBILITES	174 239		174 239	492 613	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	21 328		21 328	
	TOTAL (III)	1 514 200	202 250	1 311 951	1 706 448
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		2 870 706	555 566	2 315 140	2 738 965

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

DocuSigned by:

0840C7F81A67436...

DocuSigned by:

7141C84564704E2...

5 000

108 119

Bilan Passif

Etat exprimé en euros		31/12/2019	30/06/2019
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	574 458	670 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	131 040	131 040
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	67 000	67 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	348 172	465 467
	Résultat de l'exercice	115 954	372 146
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total des capitaux propres		1 236 625	1 705 652
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	115 000	130 000
Total des provisions		115 000	130 000
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	9 504	23 965
	Emprunts et dettes financières divers	134 306	52 584
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 570	22 467
	Dettes fiscales et sociales	433 820	511 160
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	315		
Produits constatés d'avance (1)	360 000	293 136	
Total des dettes		963 516	903 313
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF		2 315 140	2 738 965
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		115 954,41	372 145,73
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		963 516	903 313
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

DocuSigned by:

DocuSigned by:

Catherine LENOIR

0840C7F81A67436

7141C84564704E2...

Etats financiers
SARL SARL LABROUSSE & ASSOCIES

*COMPTE DE
RESULTAT
31/12/2019*

LABROUSSE & ASSOCIES

DocuSigned by:

0840C7F81A67436...

DocuSigned by:

Guillerie LENOIR

7141C84564704E2...



Guillerie LENOIR

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2019

30/06/2019

		France	Exportation	6 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	1 091 787		1 091 787	2 467 299
	Montant net du chiffre d'affaires	1 091 787		1 091 787	2 467 299
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				1 000
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			29 546	7 611
	Autres produits			17 427	33 187
Total des produits d'exploitation (1)				1 138 760	2 509 098
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements			5 177	11 234
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			145 978	347 709
	Impôts, taxes et versements assimilés			21 355	39 279
	Salaires et traitements			510 143	1 138 896
	Charges sociales du personnel			169 784	347 926
	Cotisations personnelles de l'exploitant			87 684	67 740
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			22 693	52 697
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
- sur immobilisations					
- sur actif circulant			13 734	23 210	
Dotations aux provisions					
Autres charges			11 576	1 466	
Total des charges d'exploitation (2)				988 124	2 030 157
RESULTAT D'EXPLOITATION				150 637	478 941

DocuSigned by:



0840C7F81A67436...

DocuSigned by:



7141C84564704E2...

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2019

30/06/2019

RESULTAT D'EXPLOITATION		150 637	478 941
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		11 098
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	2 003	6 677
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		2 003	17 775
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	113	1 201
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		113	1 201
RESULTAT FINANCIER		1 891	16 574
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		152 527	495 515
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital	3 356	
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels		3 356	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	35	
	Sur opérations en capital	3 366	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles		3 401	
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(45)	
PARTICIPATION DES SALARIES			
IMPOTS SUR LES BENEFICES		36 528	123 369
TOTAL DES PRODUITS		1 144 120	2 526 872
TOTAL DES CHARGES		1 028 165	2 154 727
RESULTAT DE L'EXERCICE		115 954	372 146

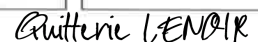
- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
 (3) dont produits concernant les entreprises liées
 (4) dont intérêts concernant les entreprises liées

DocuSigned by:



0840C7F81A67436...

DocuSigned by:



7141C84564704E2...




ACTIF	du 01/07/2019 au 31/12/2019 (6 mois)			du 01/07/2018 au 31/12/2018 (6 mois)		
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	31 600	31 600				
Fonds commercial	878 145		878 145	29,96	850 165	28,64
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	162 423	65 983	96 440	3,29	40 612	1,37
Immobilisations en cours	1 736		1 736	0,06		
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	9 885		9 885	0,34		
TOTAL (I)	1 083 788	97 582	986 206	33,64	890 777	30,00
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	1 648 023	80 285	1 567 739	53,48	1 192 423	40,16
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux					21 730	0,73
. Etat, impôts sur les bénéficiaires					26 535	0,89
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	153 803		153 803	5,25	385 484	12,98
. Autres	18 991		18 991	0,65	3 155	0,11
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	196 122		196 122	6,69	448 012	15,09
Charges constatées d'avance	8 627		8 627	0,29	739	0,02
TOTAL (II)	2 025 566	80 285	1 945 281	66,36	2 078 078	70,00
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	3 109 354	177 867	2 931 487	100,00	2 968 855	100,00

COMPAGNIE FIDUCIAIRE

DocuSigned by:

0840C7F81A67436...

DocuSigned by:

7141C84564704E2...

PASSIF	du 01/07/2019 au 31/12/2019 (6 mois)		du 01/07/2018 au 31/12/2018 (6 mois)	
	Capitaux propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 600 000)	600 000	20,47	550 000	18,53
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	656 968	22,41	648 618	21,85
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	60 000	2,05	55 000	1,85
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	161 419	5,51	160 409	5,40
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	81 154	2,77	224 879	7,57
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	1 559 541	53,20	1 638 906	55,20
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	5 000	0,17	5 000	0,17
Provisions pour charges	12 134	0,41	9 627	0,32
TOTAL (III)	17 134	0,58	14 627	0,49
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts			3 496	0,12
. Découverts, concours bancaires	533	0,02		
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	123	0,00	123	0,00
. Associés	1 429	0,05	2 000	0,07
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	884 413	30,17	425 239	14,32
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	73 901	2,52	207 978	7,01
. Organismes sociaux	79 050	2,70	116 768	3,93
. Etat, impôts sur les bénéficiaires				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	297 434	10,15	544 772	18,35
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	9 609	0,33	14 945	0,50
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	30	0,00		
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance	8 289	0,28		
TOTAL(IV)	1 354 812	46,22	1 315 321	44,30
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	2 931 487	100,00	2 968 855	100,00

COMPAGNIE FIDUCIAIRE

DocuSigned by:

0840C7F81A67436...

DocuSigned by:

7141C84564704E2...

COMPTE DE RÉSULTAT	du 01/07/2019 au 31/12/2019 (6 mois)		du 01/07/2018 au 31/12/2018 (6 mois)		Variation absolue (6 / 6)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	1 164 798		1 164 798	100,00	980 513	100,00	184 285	18,79
Chiffres d'Affaires Nets	1 164 798		1 164 798	100,00	980 513	100,00	184 285	18,79
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			7 339	0,63	4 478	0,46	2 861	63,89
Autres produits			5	0,00	2	0,00	3	150,00
Total des produits d'exploitation (I)			1 172 142	100,63	984 993	100,46	187 149	19,00
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			571 236	49,04	165 421	16,87	405 815	245,32
Impôts, taxes et versements assimilés			18 413	1,58	7 106	0,72	11 307	159,12
Salaires et traitements			349 615	30,02	419 522	42,79	-69 907	-16,65
Charges sociales			142 771	12,26	159 161	16,23	-16 390	-10,29
Dotations aux amortissements sur immobilisations			10 586	0,91			10 586	N/S
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant					1 748	0,18	-1 748	-100,00
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			4	0,00	6	0,00	-2	-33,32
Total des charges d'exploitation (II)			1 092 624	93,80	752 965	76,79	339 659	45,11
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			79 517	6,83	232 028	23,66	-152 511	-65,72
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)								
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilés					72	0,01	-72	-100,00
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)					72	0,01	-72	-100,00
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)					-72	-0,00	72	-100,00
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			79 517	6,83	231 956	23,66	-152 439	-65,71

COMPAGNIE FIDUCIAIRE

DocuSigned by:

0840C7F81A67436...

DocuSigned by:

7141C84564704E2...

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	du 01/07/2019 au 31/12/2019 (6 mois)		du 01/07/2018 au 31/12/2018 (6 mois)		Variation absolue (6 / 6)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 642	0,14			1 642	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	1 642	0,14			1 642	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5	0,00			5	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	5	0,00			5	N/S
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	1 637	0,14			1 637	N/S
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)			7 077	0,72	-7 077	-100,00
Total des Produits (I+III+V+VII)	1 173 783	100,77	984 993	100,46	188 790	19,17
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 092 629	93,80	760 114	77,52	332 515	43,75
RÉSULTAT NET	81 154	6,97	224 879	22,93	-143 725	-63,90
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

COMPAGNIE FIDUCIAIRE

DocuSigned by:

0840C7F81A67436...

DocuSigned by:

7141C84564704E2...

ANNEXE 2

LISTE DES MANDATS APPORTES

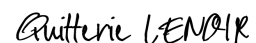
Mandats	Montant honoraires
A.R.U. D'ANGOULEME	3 780,00
BELLEVUE DISTRIBUTION	15 250,00
INITIATIVE CHARENTE	2 740,00
C.I.B.C.	2 650,00
MENUISERIES Michel DUPUIS	3 005,00
ARFISS POITOU-CHARENTES	5 620,00
LOCATEX	4 710,00
MECANELEC	5 175,00
MISSION LOCALE DE	5 300,00
HERTUS INDUSTRIES	10 660,00
FRANCE TISSUS OASIS	5 380,00
C.I.D.F.F.	2 160,00
M.J.C. SAINT MICHEL	2 525,00
A.2.I. INFORMATIQUE	7 895,00
AMICALE DES	800,00
ADAREM	2 355,00
G.G.E. PLANET MENAGER	2 945,00
2AGI (SALOME)	2 545,00
AFUS 16	2 840,00
UNION PATRONALE	1 640,00
AUTHENTIC PRODUCTS	4 540,00
PASS SUD CHARENTE	2 145,00
MA CAMPAGNE SANTE	4 220,00
HERTUS	2 395,00
PHARMACIE BONNEAU BREVIERE	3 055,00
CENTRE D'ABATTAGE DE CHALAIS	3 060,00
GROUPE SEQUENCES	4 140,00
CAP SUD	11 210,00
SERMAT	9 550,00
M.J.C. Louis ARAGON	4 240,00
A.F.P.R.	4 115,00
IDLINE	4 680,00
SEMEA	13 000,00
CHAMBRE SYNDICALE DE LA METALLURGIE	710,00
DES COMMERCANTS DU	4 365,00

DocuSigned by:



0840C7F81A67436...

DocuSigned by:



7141C84564704E2...




L'ETRIER CHARENTAIS	2 700,00
PUBLI DECO MEDIA PLUS	4 590,00
AILAN	1 990,00
SERGE BAROUSSE ENTREPRISE	4 370,00
EGAHO	1 635,00
S.I.M.	4 200,00
INITIATIVE POITOU CHARENTE	1 345,00
ELIPS PLUS	3 110,00
16 EMPLOI	2 325,00
LASERPROJET FRANCE	4 325,00
LASERPROJET	1 665,00
8 INVEST	6 425,00
A.S.J. SOYAUX CHARENTE	1 340,00
ACCOLADE	1 890,00
JC2H	2 500,00
IVELEM	4 080,00
CHOTTIN PLUS	3 060,00
ML INVEST	2 400,00
ALPR	1 635,00
POLYBAIE	9 000,00
F.M. LOCATION	2 415,00
EURL VAELIA	8 259,00
BSI	4 000,00
PHARMACIE DE CHATENAY	3 000,00
LES GLYCINES	500,00
HOLDING ANDRE	500,00
VETERINAIRE DES TROIS SOURCES	800,00
SALTHO INVEST	600,00
GUERIN FDS	600,00
IMMOBILIERE SAINT LOUP	6 735,00
SAUVAIRE	600,00
CEAL PLUS	3 000,00
UNA 16 86	1 500
CENTRE SOCIAL PAYS MANSLOIS	1 800
LANDERNAUDIS	15 000
TOTAL HONORAIRES CAC HT	279 294,00
Frais de chancellerie 2.75 %	7 177,34
Total valorisation clientèle CAC	286 471,34

DocuSigned by:

0840C7F81A67436...

DocuSigned by:


7141C84564704E2...



ANNEXE 3

LISTE DES CONTRATS DE TRAVAIL

Nom	Prénom	Type de contrat	Date d'entrée	Poste	statut	Niveau	Coefficient
LE BASTARD	Delphine	CDI	13/03/2017	Assistante audit	Cadre	3	330

DocuSigned by:

0840C7F81A67436...

DocuSigned by:

7141C84564704E2...



Handwritten signature or mark